



CPMR
CRPM



Module de Formation

Février 2018

Prestation de services publics en Méditerranée avec une approche territoriale intégrée

- *Manuel de référence pour la formation* -

Élaboré par Federico Martire

federico.martire@gmail.com

Ce manuel de formation a été commandé par la Commission Interméditerranéenne (CIM) et sa Commission Interméditerranéenne (IMC) et développé dans le cadre de l'Accord de Partenariat Stratégique entre le réseau PLATFORMA et la Commission Européenne.

Éditeur : Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) & PLATFORMA

Auteur : Federico Martire, Expert

Coordination des publications : Davide Strangis, Secrétaire exécutif de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Remerciements : Elodie Nunes, Chargée de Politiques et Programmes Commission Interméditerranéenne de la CRPM ; Claire Street, Assistante, Secrétariat CRPM.

Table des matières

<i>Liste des acronymes</i>	3
Abstrait	
Note méthodologique synthétique	
Introduction – Contexte et objectifs.....	4
Le cadre de référence, le développement territorial intégré et les expériences du Maroc et de la Tunisie.....	5
La décentralisation en bref.....	5
Le cadre de référence.....	5
Le Développement Territorial Intégré en bref.....	8
La dynamique des processus de décentralisation.....	9
Les cas du Maroc et de la Tunisie : un aperçu sur la régionalisation avancée.....	10
Le Développement Territorial Intégré : une analyse de base.....	12
Les liens entre décentralisation et développement territorial intégré : État de Droit et transparence.....	12
La Durabilité environnementale et socio-économique.....	13
<i>La Durabilité environnementale et l'attention aux thématiques environnementale transversales</i>	14
<i>La Durabilité socio-économique et l'inclusion de groupes les plus marginalisés</i>	15
Focus thématique : l'analyse des besoins sous l'angle du DTI et l'approche participative.....	17
La programmation publique s'apparentant au Développement Territorial Intégré.....	18
Intégrer les porteurs externes dans la formation des ressources humaines : l'approche participative à la gestion publique au niveau régional/local.....	20
Pistes pour le Développement Territorial Intégré au niveau régional et/ou local.....	23
La décentralisation et l'efficacité du gouvernement régional/local : établir et valider un cadre législatif et administratif cohérent et transparent au bénéfice du territoire et de ses porteurs.....	24
La durabilité environnementale et socio-économique : l'attention aux enjeux du climat, de l'environnement, des groupes marginalisés et vulnérables, de l'équité sociale.....	25
La gestion du cycle de projet dans les ALR.....	26
La formation des ressources humaines des ALR.....	27
<i>Annexe I - Glossaire</i>	29
<i>Annexe II – Exemples d'application des principes du Développement Territorial Intégré</i>	42
<i>Annex III – Exercices et pratiques pour le Développement Territorial Intégré</i>	53

BIBLIOGRAPHIE

Note méthodologique synthétique

Le présent document a été rédigé sur la base de deux méthodologies de travail :

1. Recherche analytique des sources et des exemples pertinents, provenant à la fois du monde académique que de l'administration publique ;
2. En réponse aux résultats d'un questionnaire envoyé aux membres de la Commission Interméditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes en mars-mai 2017, visant à la compréhension des principales priorités en matière de connaissance et application des principes du Développement Territorial Intégré.

Le Manuel a été donc élaboré afin de combiner les résultats du questionnaire et le débat académique et administratif plus récent en matière de développement territorial, coopération déléguée/décentralisée/sud-sud, décentralisation et régionalisation, etc.

Toutes les sources utilisées sont citées dans le texte et dans la bibliographie et sitographie en annexe au document.

Introduction – Contexte et objectifs

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) est un partenaire d'un réseau qui coordonne auprès des institutions européennes la voix des autorités locales et régionales européennes pour le développement. Ce réseau, ci-après « PLATFORMA », a signé un partenariat stratégique avec la Commission européenne avec comme objectif de « Travailler ensemble vers l'autonomisation des gouvernements locaux et régionaux en faveur d'une meilleure gouvernance et des résultats plus efficaces de développement dans les pays partenaires de l'UE ».

Ce document est élaboré dans le cadre du Résultat R.3.2. de ce partenariat stratégique : « Capacités améliorées des ALR et des associations des zones voisines européennes pour atteindre leurs propres objectifs de développement » et en particulier, l'activité A.3.2.2. Dialogue avec le voisinage Sud de l'Europe. La CRPM est l'organisation responsable de la mise en œuvre de ces activités.

L'objectif du Manuel c'est d'établir un cadre de référence et de formation sur le développement territorial intégré adressé aux décideurs et aux fonctionnaires publics de la région méditerranéenne, avec une attention particulière aux contextes territoriaux régionaux et locaux du Maroc et de la Tunisie.

Le Manuel se veut être un outil pratique en mesure de renforcer la capacité des acteurs publics des autorités régionales et locales (ALR) de la Méditerranée dans l'implémentation de politiques de développement participatives et durables élaborées sur la base des principes du développement territorial intégré.

L'objectif principal du Manuel est d'encourager les autorités régionales et locales à se poser les **questions clés sur les raisons, la méthodologie et les outils du Développement Territorial Intégré (DTI)**, de manière à **définir leurs politiques publiques en fonction d'une vision holistique de la croissance et de la durabilité**. Le Manuel est un outil flexible et, conscient de l'impossibilité d'être pleinement exhaustif, propose des lignes directrices adaptables à différents contextes administratifs, économiques, environnementaux et sociaux.

La nécessité d'aborder le sujet du développement intégré est de plus en plus d'actualité dans la région, notamment dans un cadre politique, économique et social perturbé dans lequel les ALR rencontrent de nombreux défis auxquels elles doivent faire face avec des moyens restreints et instables, en particulier en termes budgétaires. Cependant, tel que reconnu à l'occasion du 4^{ème} Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée, organisé par la Commission Méditerranée de la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), « les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs indispensables et reconnus du développement durable que ce soit en matière économique, sociale, écologique ou culturelle »¹. La Commission Européenne (CE) aussi reconnaît que les ALR peuvent jouer un « rôle important dans la construction de sociétés résilientes, aussi bien [que représenter des] interlocutrices privilégiées pour favoriser la coopération entre les gouvernements centraux et l'Union Européenne »². En outre, dans sa Communication sur le renforcement des Autorité Locales

1 Source : Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission Méditerranée, « 4^{ème} Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée – De Sousse à Tanger, la diplomatie territoriale en actions », 2016

2 Source : COM(2013) 280 Final

dans les pays partenaires³, la CE remarque qu'en tant qu'acteurs de proximité aux citoyens, les Autorités Locales (et Régionales) « ont une responsabilité de mobilisation des sociétés et de catalyseurs du changement » (p. 3).

En outre, lors d'un séminaire organisé en 2016 à Sousse à nouveau par la Commission Méditerranée de la CGLU et en collaboration avec la CIM CRPM et les réseaux méditerranéens d'autorités locales et régionales, l'accent a été mis à plusieurs reprises sur la promotion du renforcement des capacités des autorités régionales et locales (en matière de coopération et développement intégré) et de la promotion des échanges des meilleures pratiques orientées à la définition d'initiatives de partenariat et projets concrets.

Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la nécessité de « localiser les Objectifs de Développement Durable (ODD) », c'est-à-dire sur la nécessité, exprimée aussi par les Nations Unies « d'assurer des scénarios d'échange d'expériences et d'idées, de soutenir et de garantir une coopération plus décentralisée et d'effectuer des véritables changements au niveau local et régional ».⁴ Cette nécessité a amené à l'élaboration de la part de la CGLU d'un [outil d'apprentissage et de partage sur la localisation des ODD](#).

En raison de l'ampleur des ODD et de leur application, la nécessité d'adresser les besoins des acteurs locaux et régionaux afin de combler, dans la mesure du possible, les lacunes actuellement existantes en matière de développement territorial intégré et participatif et d'essayer de répondre à la nécessité de définir les compétences et les ressources techniques, financières et humaines des ALR pour le bien du territoire s'exprime avec force.

³ *Ibid.*

⁴ Cf. <https://www.uclg.org/es/media/news/un-mouvement-dapprentissage-sur-tous-les-continents-la-localisation-des-odd>, consulté le 30 janvier 2018